



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
des Vallées de la Brayе  
et de l'Anille

# **CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE**

Communauté de Communes  
des Vallées de la Brayе et de l'Anille

## **PROJET DE SANTE D'UNE ANTENNE**

**AU CIS de Saint Calais**

**Basée à Bessé sur Brayе**

Numéro FINESS 72 002 069 2

### **Gestionnaire :**

CCVBA  
10 rue Saint Pierre  
72120 SAINT CALAIS  
Tel : 02 43 35 11 03  
Siren : 200 072 692

# Sommaire

Sommaire .....	2
----------------	---

## **PREAMBULE**

1. Principaux textes de référence .....	3
2. Modalités de création d'une antenne .....	3

## **PROJET DE SANTE** .....

4

<b>1. Diagnostic des besoins du territoire</b> .....	<b>4</b>
1.1 Caractéristiques de la population du territoire.....	4
1.2 Démographie médicale à Bessé sur Braye .....	5
1.3 Inquiétante diminution de l'offre de soins .....	5
<b>2. Les coordonnées de l'Antenne</b> .....	<b>5</b>
<b>3. Le personnel et horaires d'ouverture</b> .....	<b>6</b>
3.1 Les professionnels exerçant dans l'Antenne .....	6
3.2 L'amplitude des horaires .....	6
3.3 Possibilité d'accès à des soins non programmés chaque jour ouvré .....	6
<b>4. Missions et activités de l'antenne</b> .....	<b>6</b>
4.1 Les missions .....	6
4.2 Les activités .....	7
<b>5. La coordination interne et externe</b> .....	<b>7</b>
5.1 La fonction de coordination organisée .....	7
5.2 Les concertations formalisées .....	7
5.3 Les protocoles pluriprofessionnels .....	8

## **CONCLUSION**

### **ANNEXES :**

#### **REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

1. Hygiène et sécurité des soins	
2. Informations relatives au droit des patients	

#### **ENGAGEMENT DE CONFORMITE**

## 1 – Principaux textes de référence

### Au plan législatif :

- Ordonnance n° 2018-17 du 12 janvier 2018 relative à la création et au fonctionnement des centres de santé
- Articles L. 6323-1 à L. 6323-15 du code de la santé publique

### Au plan réglementaire :

- Décret n°2018-143 du 27 février 2018 relatif aux centres de santé et articles D. 6323-1 à D. 6323-15 du code de la santé publique
- Arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé

## 2 – Modalités de création d'une Antenne

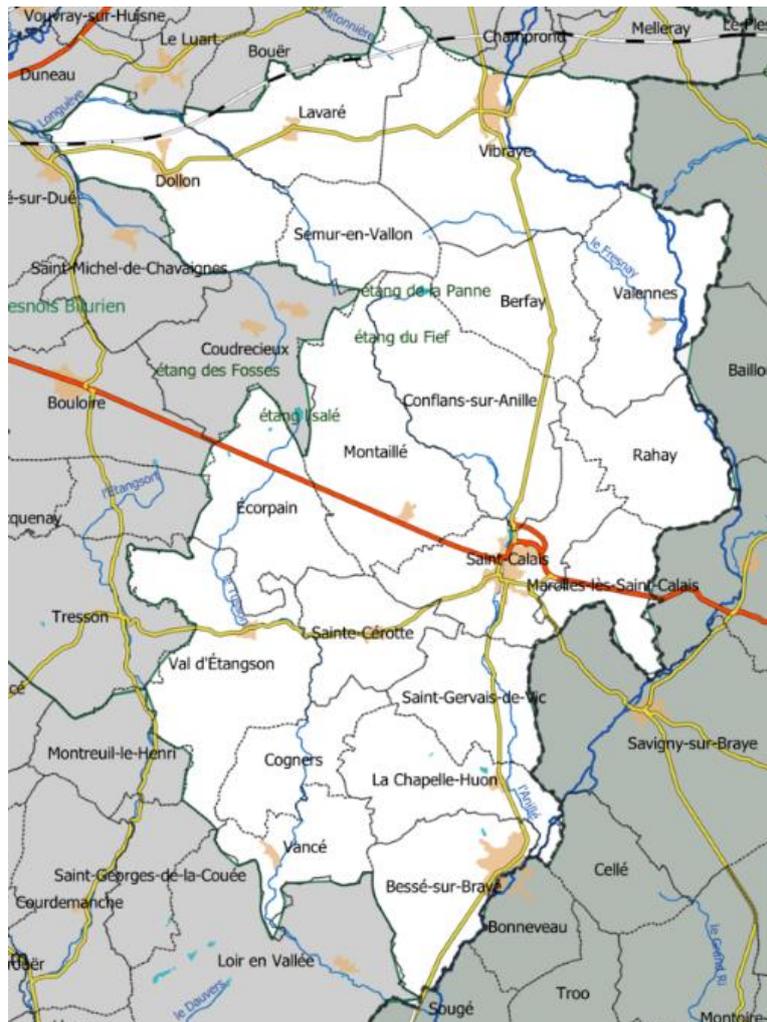
L'antenne qui se situe au sein de la maison de santé pluriprofessionnelle de Bessé sur Braye répond à l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- a. Elle est rattachée au centre intercommunal de santé de Saint CALAIS et ne dispose pas d'autonomie de gestion ;
- b. Elle propose des heures d'ouvertures ne pouvant excéder vingt heures par semaine ;
- c. Elle est située à moins de vingt minutes de trajet du centre principal de Saint CALAIS,
- d. Elle dispose d'un système d'information partagé avec le centre intercommunal de Saint CALAIS, permettant notamment le partage des informations issues du dossier médical des patients.

## 1. Diagnostic des besoins du territoire

### 1.1 Caractéristiques de la population du territoire

La communauté de communes est créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par arrêté préfectoral du 13 juin 2016. Elle est formée par fusion de la [communauté de communes du Pays calaisien](#) et de la [communauté de communes du Val de Braye](#). Située au Sud est du [département](#) de la [Sarthe](#), à 45 km du Mans et 30 km de Vendôme, la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (CCVBA) regroupe 19 communes. Elle compte 15 380 habitants (source INSEE 2018).



1 ANTENNE

La commune de Bessé sur Braye compte 2 117 habitants et, sur un rayon de 10 km alentours, s'ajoutent 5 communes de la CCVBA soit une population estimée à 4085 habitants. Limitrophe du Loir et Cher, des habitants de ce département s'ajoutent à la demande de soins.

Les caractéristiques de la population prise en charge en matière de soins ont été abordées dans le diagnostic des besoins du territoire. Le tableau qui suit, illustre le vieillissement sur la seule ville de Bessé sur Braye.

## Population de Bessé sur Braye par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2019	%
<b>Ensemble</b>	<b>2 403</b>	<b>100,0</b>	<b>2 285</b>	<b>100,0</b>	<b>2 117</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	343	14,3	336	14,7	275	13,0
15 à 29 ans	285	11,9	257	11,2	247	11,7
30 à 44 ans	358	14,9	299	13,1	250	11,8
45 à 59 ans	534	22,2	504	22,0	421	19,9
60 à 74 ans	472	19,6	485	21,2	540	25,5
75 ans ou plus	412	17,1	404	17,7	384	18,2

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Les plus de 60 ans représentent sur Bessé sur Braye 43,70 % de la population, contre 36,50 % pour la CCVBA, 26 % pour le département de la Sarthe, 25,80 % pour la région Pays de la Loire et 27,10 % pour la France (source Insee 2019).

Les projections démographiques à l'horizon 2028 (voire 2023), tant pour la région que pour le département, prévoient un taux des plus de 60 ans de 30 %. Compte tenu de la corrélation entre vieillissement et dépendance ; entre vieillissement et consommation de soins, cette évolution démographique aura des conséquences en termes de besoins de santé. Le territoire de Bessé sur Braye est fin 2022 bien au dessus de ces moyennes, d'où l'urgence de mettre en place une réponse en médecine généraliste.

### 1.2 Démographie médicale à Bessé sur Braye

Sur la commune de Bessé sur Braye plusieurs professionnels de santé, seul ou en cabinet regroupé, sont installés en exercice libéral :

- 1,5 médecins généralistes
- 3 infirmières
- 1 orthophoniste
- 2 kinésithérapeutes
- 1 podologue

### 1.3 Inquiétante diminution de l'offre de soins

Les besoins en santé de la population de la CCVBA ont évolué vers de nombreuses pathologies chroniques, une surmortalité significative et le vieillissement résultant du gain de longévité.

Face à ces constats l'offre de soins est de plus en plus limitée du fait de médecins généralistes ayant arrêté leur activité et de la difficulté d'attirer de nouveaux et/ou jeunes praticiens libéraux. La baisse de la démographie médicale est inéluctable sur la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille en raison d'une moyenne d'âge des médecins généralistes supérieure à 65 ans. La démographie médicale généraliste de Bessé sur Braye et alentours est d'une grande fragilité.

Pour exemple, la situation de la MSP de Bessé sur Braye. Sur deux médecins généralistes, l'un, a fait valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> avril 2022 en continuant son activité de médecin retraité une semaine par mois jusqu'à fin octobre 2022. Et le second médecin pense prendre sa retraite dans 3 ans. Comment organiser la continuité et la qualité des soins pour une patientèle qui dépasse les 2 000 personnes ?

## **2. Les coordonnées de l'Antenne**

L'antenne du centre de santé de Saint Calais se situe dans la Maison de Santé pluriprofessionnelle de Bessé sur Braye. 10 km séparent les deux villes et se parcourent en 12 minutes.

Adresse : 27 Rue Jean Jaurès – 72 310 Bessé sur Braye  
Téléphone : En cours d'attribution.

Gestionnaire : CCVBA , Monsieur Michel LEROY, Président  
Siren : 200 072 692  
FINESS : 72 002 069 2

## **3. Le personnel et horaires d'ouverture**

### **3.1 Les professionnels exerçant dans l'antenne**

**Pour les soins** : Un médecin généraliste, Docteur Annaïk BOUCHART-DUGENET, est pressenti pour être salarié de l'antenne à la date du 23 janvier 2023, voire 1<sup>er</sup> février.. Il travaillera 20 H hebdomadaire, de préférence lors des absences du médecin coordinateur du centre de Saint Calais.

#### **Personnels administratifs et d'entretien :**

- le secrétariat sera effectué par une plateforme quant aux prises de rendez-vous par téléphone et enregistrement sur Agenda. L'aspect administratif/comptable sera traité par un agent administratif des services communautaires.
- un personnel sous contrat avec la CCVBA effectuera le ménage.

### **3.2 L'amplitude des horaires**

Les activités de médecine générale, soit les 20H hebdomadaire, seront positionnées : du lundi au vendredi, de 8H 30 à 12 h30 et de 14H30 à 18H30, y compris pendant les congés scolaires.

La patientèle de l'antenne pourra bénéficier des horaires d'ouverture de la MSP de Bessé sur Braye ouverte le samedi matin de 8H30 à 11H45 avec présence du cabinet infirmier.

### **3.3 Possibilité d'accès à des soins non programmés chaque jour ouvré**

*Les professionnels de santé entre le CIS de Saint Calais et l'antenne s'organiseront pour recevoir chaque jour les patients ayant besoin des soins non programmés.*

Les consultations sur rendez-vous et accès à des soins non programmés et l'accueil des urgences pourront être dispensés par les médecins libéraux des maisons de santé de St Calais et Vibraye en cas de fermeture de l'antenne et du centre intercommunal de santé.

## 4. Missions et activités de l'Antenne

### 4.1 Les missions

L'ouverture de l'antenne s'étendra du lundi matin au vendredi soir.

- **Favoriser l'accès aux soins pour tous par :**
  - La pratique du tiers payant pour tous les patients et presque toujours de la dispense d'avance de frais totale (« tiers payant intégral » par passage de convention avec la majorité des mutuelles et assurances complémentaires).
  - Le respect des tarifs opposables en médecine.
- **Permettre l'accessibilité du centre à tous :**
  - La MSP de Bessé sur Braye, établissement accueillant l'antenne, est accessible à toute personne en situation de handicap.
- **Assurer une offre de soins de qualité**
- **Mener des actions de santé publique** dans et hors du centre de santé, de promotion de la santé, d'éducation pour la santé et de dépistage dans le cadre des priorités de santé publique déterminées par les pouvoirs publics tels que, le développement des services de prévention en lien avec le médecin traitant ou encore l'amélioration des programmes de dépistage des cancers.
- **Favoriser le partenariat et les complémentarités avec d'autres structures :**
  - Les structures para médicales installées dans ou à proximité de l'antenne. Des conventions de partenariat pourront être signées avec les professionnels de santé intéressés (infirmiers, kinésithérapeute...)
  - Les structures externes : hôpitaux de Saint Calais, La Ferté Bernard et du Mans, EHPAD
- **Accueillir des praticiens stagiaires deux fois par an un studio meublé attenante existe à cet effet.**

### 4.2 Les activités

Rattachée au centre intercommunal de santé de Saint Calais, ses missions seront identiques.

A savoir :

- des consultations sur rendez-vous et des accès à des soins non programmés,
- des consultations à domicile
- les urgences médicales et traumatologiques seront reçues et prises en charge par le médecin à toute heure, pendant toute la durée d'ouverture de l'antenne,
- des activités de diagnostic et de dépistage.

## 5. La coordination interne et externe

### 5.1 La fonction de coordination organisée

La plateforme aura en charge la prise des rendez-vous téléphoniques et la gestion des plannings.

La coordinatrice du CLS sera chargée de la coordination de l'Antenne.

Aux missions de coordination de l'antenne, citées ci-dessus, le médecin salarié s'engage à effectuer les missions suivantes :

- Remplissage des feuilles de soins

- Facturation des actes dématérialisés
- Prises RV et suivi de dossiers via son téléphone portable
- Scan des résultats des analyses, ajout au dossier et classement des dossiers médicaux,
- Emission journalière des consultations médicales à transmettre aux services communautaires

Toutefois pour effectuer pleinement les démarches administratives inhérentes au bon fonctionnement de l'antenne, comme le suivi des paiements et des impayés, un agent administratif communautaire à raison de 12 heures hebdomadaires viendra renforcer le secrétariat.

## **5.2 Les concertations formalisées**

Des réunions de concertation pluriprofessionnelle pourront être organisées autour de dossiers de certains patients entre le médecin du Centre et le médecin de l'Antenne. Les patients complexes ou en perte d'autonomie pour lesquels le maintien à domicile doit être conforté seront privilégiés.

Un compte rendu de la réunion sera intégré, sous une forme paramétrable permettant une requête informatique, dans le dossier informatisé de chaque patient concerné.

## **5.3 Les protocoles pluriprofessionnels**

Pour la prise en charge et le suivi de patients complexes ou en perte d'autonomie pour lesquels le maintien à domicile doit être conforté, des protocoles pluriprofessionnels seront élaborés. Ces protocoles associent au moins deux professions de santé et précisent le rôle et les temps d'intervention des différents professionnels et les modalités de transmission entre eux des informations nécessaires à une bonne coordination des soins.

# **CONCLUSION**

Le Centre Intercommunal de Santé et son Antenne offrent des services à la population de soins et de santé publique en complémentarité de l'offre de santé locale, ambulatoire et hospitalière et en coordination avec celle-ci.

Par son statut et la politique sociale de la CCVBA, l'Antenne du Centre Intercommunal de Santé contribue à lutter contre les exclusions, les renoncements aux soins et à réduire les inégalités sociales de santé du territoire.